

# DECONNEXION

Qui parmi vous se souvient de cette époque où l'on traitait nos risques sur les feuilles fraîchement sorties de l'imprimante, où les dossiers de prêt étaient condensés dans une grosse pochette à destination du siège, où les informations des clients étaient listées au stylo sur des fiches conseils rangées dans les armoires ? Les exemples ne manquent pas pour mesurer les évolutions technologiques qui ont accompagné les transformations des métiers de la banque au cours de ces 15 dernières années. Mais, disons-le tout de suite, le sujet de cet article ne se résumera pas à savoir si « c'était mieux avant ».

Il faut savoir vivre avec son temps, admettre les bénéfices de la technologie comme il faut reconnaître les travers qu'elle a créés, notamment la difficulté à se **déconnecter**. Entre les mails, les teams, les portables pros, les groupes WhatsApp et bien d'autres, le travail s'est de plus en plus immiscé dans nos vies privées. On trouve ainsi aujourd'hui

des salariés qui réalisent leurs e-learning durant leur jour de repos car ils n'ont pas eu le temps de le faire au cours de la semaine. Il y a également ceux qui prennent 30 minutes le soir à la maison pour répondre aux mails des clients qu'ils n'ont pas eu le temps de traiter dans la journée. Il y a même des collègues qui commettent le sacrilège de travailler durant leurs congés.

L'occasion est trop belle pour notre syndicat de rappeler que ces temps de travail réalisés en dehors des heures habituelles porte un nom : cela s'appelle **des heures supplémentaires !**

Et il existe dans notre Caisse Régionale la possibilité pour chacun d'entre nous de demander à ce que ces heures soient récupérées ou payées. Si, Si ! Seulement rares sont ceux qui le demandent, de peur d'être mal vu ou de se voir reprocher une prétendue mauvaise organisation. Dans ce cas, pourquoi alors ne pas se limiter à faire consciencieusement son job uniquement durant les heures imposées par notre contrat de travail ?

C'est cette réflexion qui a certainement amené bon nombre de collègues à ne plus laisser empiéter le travail sur leur vie privée. On rappellera au passage

que de nombreuses études prouvent que le respect de cette coupure permet une meilleure efficacité au travail. La Covid a également rebattu les cartes et poussé les salariés à revoir leurs priorités : «travailler pour vivre et non l'inverse». Les représentants syndicaux que nous sommes ne peuvent que se satisfaire de ces changements de mentalité qui sont en cours.



Pour en revenir au sujet initial, SUDCAM a signé l'accord sur **le droit à la déconnexion** parce qu'il grave dans le marbre le fait qu'on ne puisse pas reprocher demain à un collègue de ne pas avoir répondu à un client ou son N+1 en dehors de ses heures de travail. Sans quoi la coupure n'existerait pas et il y aurait franchement de quoi « péter un câble » (cf affiche ci-dessous). A chacun d'en prendre conscience désormais, de faire respecter ce droit (et tous les autres). Pour cela rejoins-nous et :

**SUDICALISE TOI !!!**



AVANT DE PETER UN CABLE

SUDICALISE-TOI !

Solidaires  
**Sud** CAM  
Crédit Agricole Mutuel